

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20251218-2025-084-DP-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Département de Vaucluse

COMMUNAUTE TERRITORIALE

— SUD LUBERON —

Parc d'Activités le Revol
128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU PRESIDENT N°2025-084

Objet : Demande de subvention dans le cadre du soutien en ingénierie du programme Petites Villes de demain pour financer les études de maîtrise d'œuvre en vue de mener des travaux de requalification de la ZA des Meillères à Cadenet.

Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes et *autorisant notamment la signature des marchés publics et accords-cadres*,
Vu La Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021
Vu La Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires et du Département de Vaucluse au programme Petites Villes signée le 7 décembre 2021
Vu les statuts de COTELUB ;
Vu l'étude pré-opérationnelle de requalification de la zone d'activité des Meillères réalisée au premier semestre 2025

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la Loi climat et résilience avec le ZAN, l'utilisation du foncier à destination des activités économiques est fortement contrainte. La logique de développement implique une optimisation de l'utilisation du foncier et une amélioration de l'attractivité des zones d'activités existantes afin de maintenir un attrait économique du territoire.

Une étude pré-opérationnelle de requalification de la ZA des Meillères a été menée de novembre 2024 à mars 2025. La mission portée par le groupement AEI, terre d'Urba et Suez se composait : d'une analyse de site, d'une étude environnementale, d'une stratégie foncière, de concertation auprès des usagers via un atelier et des questionnaires, d'une étude règlementaire, d'orientations et d'estimatifs travaux avec un programme technique détaillé.

Le rapport final a permis d'identifier les orientations suivantes :

- Mettre en conformité les réseaux et restructurer les espaces publics,
- Accompagner les acteurs économiques
- Etablir des préconisations d'insertion urbaines
- Anticiper les mutations à venir

A partir de ce constat, COTELUB souhaite recruter une Maîtrise d'œuvre pour mener les travaux d'aménagement envisagés dont les missions porteraient sur l'APS, APD et études de projets ainsi que des études géotechniques.

DECIDE

ARTICLE 1

De procéder au lancement de l'étude de Maitrise d'œuvre phase l'APS, APD et études de projets ainsi que des études géotechniques.

ARTICLE 2

La dépense d'un montant de 56 333,58€ TTC.

ARTICLE 3

De solliciter le Département et la Banque des Territoires sur l'accompagnement ingénierie au titre de Petites Villes de demain sur le plan de financement suivant :

Libellé de l'étude	Maitre d'Ouvrage	Participation de la BDT	Participation du CD84	Participation de l'EPCI
Etude MOE	COTELUB	33% du montant TTC de l'étude soit 18 590.00 € TTC	8,9% du montant TTC de l'étude (plafonné à 5 000€) soit 5 000.00€ TTC	Reste à charge de 58,1% soit 32 743.58 € TTC

Fait à La Tour d'Aigues,

18 DEC. 2025

Le Président,
Robert TCHOBDRENOVITCH

